

PRÉVENIR LES CHUTES CHEZ LE SUJET AGE : UN DES OBJECTIFS PRIORITAIRES EN GERIATRIE



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de cette formation, le médecin devra être capable de :

- Repérer les personnes âgées à risque
- Définir le concept de fragilité de la personne âgée
- Rechercher tous les facteurs de risque de chute, qu'ils soient intrinsèques ou extrinsèques
- Réaliser quelques tests simples permettant de confirmer le risque de chute
- Proposer un programme d'intervention pour réduire le risque de chute :
 - Prescrire une rééducation (force musculaire, équilibre, manœuvres de prévention, de relèvement, reprise de confiance à la marche...)
 - Savoir utiliser les matériels d'assistance technique (cane, déambulateur...)
 - Corriger les troubles sensoriels (visuels...)
 - Supprimer les médicaments à risque si c'est possible (faire un « toilettage » de l'ordonnance)

INTERVENANT

Dr Jean Joseph FERRON

Médecin Généraliste
Formé à la pratique et aux pédagogies adaptées à la formation en médecine générale
Membre du Conseil Scientifique ARMP



FORMAT | Programme intégré 100% e-learning



DUREE | 6 Heures

4 Heures Evaluation Pratiques Professionnelles
2 Heures Formation Continue



PRIX | 589 € Prise en charge ANDPC

270 € Indemnité participant si parcours complet

RESUMÉ / CONTEXTE DE LA FORMATION

Prévenir les chutes chez le sujet âgé, c'est sûrement un des objectifs prioritaires de tout médecin généraliste amené à suivre les patients âgés, de plus en plus nombreux du fait du vieillissement de la population.

On sait que les conséquences des chutes peuvent, dans cette population, être dramatiques :

- la classique fracture du col du fémur pouvant conduire au décès mais également un impact psychologique important,
- une peur de tomber entraînant progressivement une perte d'autonomie et très souvent l'obligation, parfois sous la contrainte de l'entourage, habité également par la peur, d'institutionnaliser ces patients qui ne peuvent plus rester à domicile.

Si la définition de la personne âgée retient l'âge supérieur à 65 ans, il est évident qu'il faut raisonner au cas par cas et en fonction de l'âge physiologique et surtout de sa fragilité.

Chez la femme, le risque de chute est multiplié par deux. Au-delà de 80 ans, ce risque est évalué à 50% par an.

Si on veut prévenir efficacement les chutes, que ce soit en prévention primaire ou secondaire, il convient de repérer quelles sont les personnes âgées à risque et de préciser les facteurs de risque pouvant être à l'origine d'une chute.

Ces facteurs peuvent être intrinsèques, c'est-à-dire liés au patient lui-même (fragilité déjà évoquée, médicaments, altération des fonctions sensibles...) ou extrinsèques, en particulier environnementaux.

Repérer, dépister et réaliser quelques tests simples pour confirmer le risque de chutes et prévenir en proposant un programme d'intervention, tels sont les objectifs de cette formation numérique que l'ARMP propose aux médecins généralistes qui sont amenés à prendre en charge des personnes âgées à domicile.

PUBLIC CONCERNÉ

Formation à destination des Médecins Généralistes

- Libéraux
- Salariés en Centre de Santé
- Salariés des établissements de santé et/ou établissements médico-sociaux
- Médecins remplaçants ou sans prise en charge (nous consulter)

PRÉREQUIS

Disposer d'une bonne connexion internet

SITUATION DE HANDICAP



Personnes en situation de handicap et besoins spécifiques : nous consulter

MODALITÉS PRATIQUES



Plateforme informatique dédiée accessible 24/24h

- Ce programme est aussi bien accessible depuis votre ordinateur, votre tablette ou votre téléphone, dès validation de votre inscription.
- A tout moment, vous pouvez décider d'arrêter et reprendre votre programme à l'endroit de votre progression.



Inscriptions

Médecins Libéraux :

Directement sur le site de l'ANDPC, à partir de votre compte mondpc.fr :

- Rentez votre identifiant (mail) et votre mot de passe (à redemander si vous ne vous en souvenez plus) :
- Sur votre Espace Personnel, allez sur la gauche, Rubrique « **Recherche Actions** »
- Rentrer le n° du programme **26972325015**, cliquer sur « **Rechercher** », puis sur « **Détail Action de DPC** » en haut à droite de la page
- Descendre en bas de la page et cliquer sur le bouton rouge « **S'inscrire** », puis sur « **Valider** »

Médecins Salariés :

Veuillez nous consulter pour établir une Convention après accord de votre employeur.

Médecins sans prise en charge :

Forfait préférentiel. Nous contacter.



Contact & Accompagnement :

Tel : 01 45 23 96 16

Mail : dpc@armp-asso.fr

[CGV](#) et du [Règlement Intérieur](#) de l'ARMP

Site : www.armp-asso.fr

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Contenu complet de la formation sous forme de fiches synthétiques
- Bibliographie complète
- Documents téléchargeables et Vidéos pour aller plus loin dans la formation
- Récapitulatif complet du parcours et des réponses

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des Pratiques Professionnelles avant et après la formation
- Questionnaires de connaissances avant l'étude de chaque section médicale
- Accès aux réponses après l'étude de chaque section médicale avec affichage ou non des réponses du participant
- Récapitulatif des résultats avec degré de certitude

ARMP - 42 rue Monge - 75005 PARIS

Tel : 01 45 23 96 16 - www.armp-asso.fr

Organisme de formation enregistré auprès du service régional de contrôle IDF
sous le n° 11 75 4999675

SIRET N° 44480179900016 // RNA W751149090

ASSOCIATION Loi 1901

MÉTHODE ET DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

UNITE 1

ÉVALUATION  1h00

Evaluation des pratiques professionnelles (EPP) - Audit clinique 1

Ce programme débute par une évaluation de votre pratique professionnelle à partir de 5 à 10 dossiers patients vus en consultation présentant des risques de chute.

Vous êtes invité à effectuer "un état des lieux" de votre pratique professionnelle par rapport

aux critères proposés et définir vos points d'amélioration.

Les grilles sont directement enregistrées en ligne sur le site de l'ARMP, avant de pouvoir accéder à la formation. Vous pouvez comparer vos résultats avec celles des participants de la session.

UNITE 2

FORMATION CONTINUE  2h00

Acquisition / Perfectionnement des connaissances

La formation cognitive se compose de plusieurs sections médicales concernant les différents aspects de la prise en charge palliative et de l'accompagnement des patients en fin de vie.

Chaque section débute par des questions cliniques où vous êtes invité à répondre. Ensuite, vous accédez à la partie cognitive dénommée : « LES ESSENTIELS », partie explicative des questionnaires à connaître et retenir.

Après l'étude de cette partie, vous accédez aux réponses exactes du questionnaire de la section avec la possibilité d'afficher ou non vos

réponses. Vous pouvez, alors décider, de revenir sur « les essentiels » que vous venez d'étudier ou poursuivre votre progression sur les sections suivantes.

A la fin de l'étude de toutes les sections, il vous sera proposé :

- de télécharger tous les essentiels, ainsi qu'un récapitulatif de vos résultats,
- de refaire la partie cognitive (sans l'EPP du départ),
- ou de poursuivre la 3ème étape.

UNITE 3

ÉVALUATION  3h00

Suivi du changement des pratiques professionnelles (EPP) - Audit clinique 2

Cette phase se divise en 2 temps :

 **2h00 hors connexion : 1er Temps**

Suite à la formation, il vous est demandé de mettre en œuvre le ou les critère(s) d'amélioration défini(s) en phase 1 pour améliorer votre pratique.

Ce temps est valorisé 2h00 hors connexion et il correspond à l'attestation qui vous sera demandée de signer et à nous renvoyer dès la fin de votre programme (nécessaire pour votre indemnisation).

1h00 connectée : 2ème Temps

1 à 3 mois après la fin de votre formation continue, vous aurez à nouveau accès à la suite du programme sur le site (conformément aux directives pédagogiques imposées par l'ANDPC)

Puis à partir de nouveaux dossiers patients vus en consultation après votre formation, vous devrez remplir les grilles d'audit clinique (identiques à la phase 1) vous permettant ainsi de mesurer votre

pratique professionnelle tout en observant les écarts et les changements.

Attention, pour être indemnisé votre programme doit être impérativement terminé à la date de fin de la session.

N'hésitez pas à nous contacter, si vous ne pouvez pas tenir ce délai.

FIN DU PROGRAMME



Téléchargement complet de votre parcours DPC :

Dès la fin du programme, vous aurez accès à un dossier complet de votre parcours DPC comprenant les documents suivants :

- Le récapitulatif du parcours
- Le récapitulatif de vos réponses
- Les Essentiels à retenir, sous forme de fiches synthétiques
- Les sources bibliographiques

FORUM

Nouveau ! Un forum est à votre disposition sur chaque programme DPC

Ainsi, vous disposez d'un accès privilégié vous permettant :

- d'être en contact direct et accompagné par le concepteur de la formation dans vos questionnements,
- d'analyser et échanger avec les autres professionnels de santé sur les raisons des écarts constatés au cours de votre EPP,

- de bénéficier des questions/réponses des autres participants durant votre formation,
- de rester en lien, si vous les souhaitez, sur les échanges concernant ce thème jusqu'à la fin du programme.

A tout moment, vous pouvez désactiver les notifications par mail en cliquant sur la petite cloche à droite.

ACCOMPAGNEMENT

L'équipe pédagogique est à votre écoute :

Au-delà du forum, l'équipe pédagogique reste à votre disposition tout au long de votre parcours pour vous accompagner, soit par :

- Mail : dpc@armp-asso.fr
- Tel : 01 45 23 96 16



Questionnaire de satisfaction de fin de formation

MODALITES DE VALIDATION

La formation est validée et indemnisée uniquement, lorsque le participant a terminé le programme suivant les dates de la session ouverte sur le site de l'ANDPC (c'est à dire session du 01.01.2025 au 30.06.2025)

Dès la fin du programme, l'ARMP lui adressera par mail :

- Une attestation de DPC, comportant les unités suivies.
- Une attestation sur honneur à signer indiquant que le participant a suivi le programme dans sa totalité. Ce document est et à retourner impérativement à l'ARMP, uniquement par mail.

Le participant recevra directement sur son compte son indemnité, versée par l'ANDPC, suivant les unités et le solde de son enveloppe annuelle.